

**TRENTE TROISIEME SESSION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL
D'EXPERTS DE L'AFRIQUE CENTRALE SUR LE THEME : « Made in
Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux**

CONSENSUS DE DOUALA

Préambule

Nous, participants de la 33^{ème} session du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) de l'Afrique Centrale sous le thème : « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux »,

Représentant les Administrations publiques des Etats Membres de la CEEAC ; les Institutions régionales et sous régionales (CEEAC, CEMAC, leurs institutions spécialisées et OAPI); le Secteur privé (Patronat, Chambres de commerce, etc.) ; la Société civile ; ainsi que les agences et organisations du Système des Nations Unies et autres Partenaires Techniques et Financiers, réunis du 26 au 29 septembre 2017 à Douala, République du Cameroun, à l'initiative du Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (BSR-AC/CEA) et en collaboration avec le Gouvernement Camerounais,

Notant qu'avec une moyenne du taux de croissance du PIB réel de l'ordre de 5 % par an entre 2010 et 2015, les performances économiques en Afrique Centrale ne se sont pas accompagnées d'une accélération du rythme de l'industrialisation ni du développement du commerce intra régional,

Observant que plusieurs pays de la sous-région affectés par l'effondrement des cours des principaux produits de base dont le pétrole font aujourd'hui face à des déséquilibres macroéconomiques importants marqués par un fléchissement de la croissance, une augmentation rapide du niveau de l'endettement, une aggravation des déficits budgétaire et commercial ; et une baisse substantielle des réserves extérieures,

Reconnaissant que le système productif actuel n'a pas permis de produire un cercle vertueux de croissance inclusive, en raison essentiellement de la

forte concentration des facteurs et des moyens de production dans les activités à faible productivité,

Considérant que pour assurer une évolution vers une trajectoire de croissance soutenue et de développement humain de long terme, la transformation structurelle attendue en Afrique Centrale doit résulter d'un processus d'industrialisation fondé sur les produits de base compte tenu des potentialités existantes en termes de ressources naturelles,

Conscients que la diversification économique à travers une accélération du processus d'industrialisation est un passage obligé pour rompre avec la vulnérabilité liée à une dépendance accrue vis-à-vis des matières premières non transformées pour tendre vers une croissance inclusive et durable,

Tenant dûment compte du Communiqué du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) organisé le 23 décembre 2016 à Yaoundé au Cameroun prescrivant des efforts en faveur d'une stabilisation macroéconomique à court terme et l'intensification des mesures et des actions en faveur de la diversification des économies.

Adoptons le Consensus ci-après pour une accélération de la diversification économique à travers l'industrialisation :

Il importe de réserver la priorité à la politique industrielle dans les visions et stratégies nationales de développement, en assurant une cohérence avec le reste des politiques macroéconomiques et sectorielles, notamment les politiques commerciales et d'urbanisation. A cet effet, il s'agira de promouvoir un cadre macroéconomique favorable basé sur des politiques publiques actives et contra-cycliques, stimulant l'esprit d'entreprise, l'innovation et la compétitivité.

Par conséquent, il est important aux niveaux sous régional et national d'élaborer ou de mettre à jour des cadres directeurs d'industrialisation. Au niveau sous régional, le cadre d'industrialisation doit être harmonisé en tenant compte du processus de rationalisation des Communautés

Economiques Régionales (CER) en cours. Au niveau national, il faudra assurer l'élaboration et la mise en œuvre effective des politiques industrielles, avec un engagement au plus haut niveau, un renforcement des institutions, mécanismes et outils et un cadre renforcé de coordination intersectorielle et de concertation public-privé.

Il est indispensable d'organiser régulièrement, au niveau sous régional, des rencontres de haut niveau entre les Etats membres et les opérateurs du secteur privé, notamment dans le cadre de sommets annuels pour le développement industriel d'Afrique Centrale.

Pour l'accélération du processus d'industrialisation en Afrique Centrale, il est urgent de relever le niveau de productivité, de compétitivité, d'attractivité des économies et d'intégration de la sous-région.

A ce titre, il convient de faire en sorte que l'industrialisation soit transformatrice, axée sur les produits de base et induite par le commerce et faisant la promotion de l'agro-industrie et du secteur manufacturier.

Pour cela, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur la promotion du label « Made in Central Africa », la mise en place de zones industrielles et de pôles de croissance, l'accélération de la mise en œuvre de l'Initiative « Stimuler le commerce intra africain (BIAT) », l'appui au développement des chaînes de valeur nationales, sous régionales, régionales et internationales ainsi que le soutien aux industries naissantes.

Il est crucial d'assurer la valorisation des produits locaux et la promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) afin d'accroître leur compétitivité pour une meilleure insertion dans les chaînes de valeur.

Il est indispensable de faciliter l'accès à des instruments nationaux et sous régionaux de financement adaptés aux besoins et exigences d'une politique industrielle transformatrice. Il est temps notamment de diversifier les partenariats de type « des ressources pour les infrastructures » en privilégiant des partenariats du type « des ressources pour l'industrialisation » où nos ressources naturelles constituent la base de notre industrialisation.

Toutes les recommandations de la 33^{ème} Session du CIE contenues dans l'annexe 1 nécessitent d'être portées à l'attention des organes de décision de la CEEAC, de la CEMAC et des pays membres. Un suivi trimestriel de leur mise en œuvre effective par les bureaux du CIE, avec l'appui du Bureau Sous Régional pour l'Afrique Centrale de la CEA, est également nécessaire.

Remerciements

Nous, participants de la 33ème session du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE) de l'Afrique Centrale, réunis à Douala du 26 au 29 septembre 2017, remercions Son Excellence Monsieur Paul Biya, Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, pour avoir autorisé la tenue des présentes assises.

Nos remerciements vont également à l'endroit du Gouvernement et du peuple de la République du Cameroun pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont nous avons bénéficié durant notre séjour à Douala.

Enfin, nous remercions la CEA pour la parfaite organisation de l'édition 2017 du CIE et saluons le choix du thème de cette édition 2017 ; nous nous réjouissons du niveau de représentativité des participants à cette réunion, provenant des parties prenantes nationales et régionales œuvrant sur la problématique de l'industrialisation, de l'agro-industrie et des chaînes de valeur en Afrique Centrale.

Fait à Douala le 29 Septembre 2017